



ADVENTURE BY DESIGN

RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024



Table des matières

| | |
|----|--|
| 02 | Introduction |
| 02 | À propos de BRP |
| 04 | Politiques |
| 07 | Évaluation et gestion des risques |
| 10 | Mesures correctives |
| 10 | Évaluation de l'efficacité de l'Entreprise |
| 11 | Approbation |

INTRODUCTION

En tant qu'organisation fondée sur la passion, la confiance et l'ingéniosité, BRP s'est donnée pour mission de créer activement un avenir meilleur pour ses parties prenantes, incluant ses employés, ses communautés, ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires. La priorité accordée aux droits de l'homme fait partie intégrante des pratiques commerciales responsables de BRP. Il incombe à tous ceux qui travaillent pour ou avec BRP de protéger les droits et la dignité de chaque individu qui participe aux opérations de BRP ou de sa chaîne d'approvisionnement. BRP interdit explicitement toute forme de travail des enfants, de traite des êtres humains, de travail forcé ou obligatoire, de punition physique, de conditions de travail dangereuses, d'horaires de travail déraisonnables ou illégaux, et toute autre forme d'esclavage moderne (collectivement, « **l'esclavage moderne** »).

La présente déclaration vise à satisfaire aux obligations de déclaration de BRP en vertu de la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, c. 9) (la « **Loi** ») et de la *Loi australienne sur l'esclavage moderne* (*Modern Slavery Act* No. 153, 2018), en présentant les mesures prises au cours de notre exercice financier clos le 31 janvier 2024 (« **FY2024** » ou « **exercice 2024** ») pour prévenir et réduire les risques d'utilisation de l'esclavage moderne pendant n'importe quelle étape de la chaîne de production ou d'approvisionnement de BRP.

Le présent rapport couvre BRP Inc. et toutes ses filiales qui ont l'obligation de publier un rapport conformément aux exigences de la loi applicable¹ (ci-après collectivement appelées « **BRP** » ou « **l'Entreprise** »), puisqu'elles ont les mêmes activités commerciales de base et le même cadre de gouvernance, incluant les politiques de la chaîne d'approvisionnement interdisant l'esclavage moderne et les processus de soutien, tels que décrits plus en détail dans le présent rapport.

À PROPOS DE BRP

Structure et opérations

Constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (*Canada Business Corporations Act* - RSC, 1985, c. C-44), BRP Inc. est une société cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « DOO »,

¹ Les entités tenues de publier un rapport en vertu de la Loi et donc concernées par le présent rapport conjoint sont BRP Inc., Bombardier Produits récréatifs Inc., Les Industries Mégatech Inc., BRP US Inc., BRP Marine US Inc., BRP-Rotax GmbH & Co KG, BRP Finland OY, BRP Mexico S.A. de C.V. et BRP Querétaro S.A. de C.V. D'autre part, BRP Australia Pty Ltd., une filiale en propriété exclusive de BRP Inc., est tenue de publier un rapport en vertu de la Loi australienne sur l'esclavage moderne 2018.

Conformément aux exigences d'approbation et de signature pertinentes, ce rapport a été approuvé par l'organe directeur de BRP Inc., qui contrôle chaque entité incluse dans ce rapport conjoint, et a été signé par l'un de ses administrateurs.



et au Nasdaq aux États-Unis sous le symbole « D000 ». Basée à Valcourt, au Québec, BRP est un leader mondial de la conception, du développement, de la fabrication, de la distribution et de la commercialisation de véhicules récréatifs motorisés, de produits marins et de systèmes de propulsion.

Le portefeuille de produits distinctifs de BRP comprend des véhicules Can-Am, des motoneiges Ski-Doo et Lynx, des embarcations et des pontons Sea-Doo, des bateaux et des remorques Alumacraft, Manitou, Quintrex, Stacer et Yellowfin ainsi que des moteurs Rotax pour bateaux, karts et avions de loisirs et des boîtes de vitesses Pinion. Cette vaste gamme de produits est complétée par des pièces, des accessoires et des vêtements dédiés pour optimiser pleinement l'expérience des utilisateurs.

Au 31 janvier 2024, BRP employait près de 20 000 personnes au plan mondial et opérait dans 22 pays. BRP fabrique ses produits dans 14 usines situées en Australie, en Autriche, au Canada, en Finlande, en Allemagne, au Mexique et aux États-Unis. Sa stratégie de fabrication est fondée sur divers facteurs, comme la proximité des marchés de détail clés, la présence et le coût d'une main-d'œuvre qualifiée, la capacité de production, les lois, règles et règlements internationaux et locaux (y compris les droits de douane, les tarifs et les accords de libre-échange), ainsi que les conditions sociales et politiques. Les activités menées dans ces installations vont de la fabrication à l'assemblage de composants et de pièces, jusqu'à la peinture. Les produits de BRP sont vendus par des concessionnaires et des distributeurs dans plus de 130 pays. Les services d'entretien et les pièces sont offerts par ces mêmes concessionnaires et distributeurs.

Pour de plus amples renseignements sur la structure et les activités de BRP, veuillez consulter le [Bulletin d'information annuel](#) de l'Entreprise, disponible sur le site Web : www.brp.com.

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement mondiale de BRP réunit :

- les **fournisseurs directs** des matières premières, de l'outillage, des composants, des pièces, des assemblages et les autres éléments incorporés dans les véhicules de BRP sur ses chaînes de production. Les matières premières nécessaires à la fabrication des produits de BRP sont l'aluminium, l'acier, le plastique, les résines, l'acier inoxydable, le cuivre, le caoutchouc et certaines terres rares. Les pièces, les composants et les systèmes font l'objet d'un processus de validation exhaustif, qui assure leur fiabilité et leur durabilité. En général, les matières premières ou les pièces standard sont facilement disponibles auprès de sources diverses pour les besoins des produits fabriqués par BRP. L'Entreprise établit des relations à long terme avec ses fournisseurs directs et, dans la mesure du possible, identifie différents arrangements potentiels pour assurer la continuité de l'approvisionnement continu de ses composants.
- les **fournisseurs indirects** de services ou de biens qui soutiennent les activités de BRP, mais qui ne sont pas incorporés dans ses véhicules. Ils incluent des services financiers et juridiques, des services d'entretien des installations, des technologies de l'information, le marketing, l'assistance

commerciale, le transport, les douanes et la logistique, ou qui offrent des produits consommables, comme la papeterie et les fournitures de bureau.

- les **fournisseurs d'accessoires et de vêtements** qui fabriquent, à partir de nos dessins ou des leurs, une variété de produits finis que BRP revend ensuite à son réseau de concessionnaires et de distributeurs sans apporter de modifications aux produits livrés.

BRP travaille actuellement avec plus de 1 600 fournisseurs directs et environ 9 700 fournisseurs indirects dans le monde entier.

POLITIQUES

BRP s'engage à intégrer diverses considérations relatives aux droits de l'homme dans ses politiques, son cadre de gouvernance et son processus décisionnel.

Gouvernance

Dans le cadre de son programme de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), BRP favorise la création de valeur autour de trois piliers principaux : Environnement, Social et Gouvernance (ESG), ainsi que des objectifs centrés sur les employés, les communautés, les opérations et les produits de l'Entreprise. Concernant le pilier de la gouvernance, BRP a adopté un cadre avec des structures, des politiques et des processus efficaces pour prendre des décisions stratégiques judicieuses, maintenir des normes éthiques élevées et mener ses activités de manière durable. L'équipe Éthique et Conformité (É&C) de BRP est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de son programme de conformité réglementaire et d'éthique, qui inclut des politiques liées à la conformité, la sensibilisation, le contrôle, le signalement et d'autres initiatives. L'équipe, qui rend compte au chef des affaires juridique, est guidée par le comité E&C de BRP. Ce groupe supervise la mise en œuvre du programme, approuve les politiques de l'Entreprise et présente des rapports trimestriels sur la performance de notre programme E&C au comité d'audit du conseil d'administration.

En tant que responsable ultime des questions ESG, le conseil d'administration de l'Entreprise, avec le soutien de son comité de nomination, de gouvernance et de responsabilité sociale, évalue chaque année les politiques (y compris son Code d'éthique) et les pratiques de BRP applicables à son programme RSE, suit les risques potentiels liés à la RSE, et élabore et met en œuvre des stratégies visant à garantir des progrès dans ces domaines. Le comité d'audit est aussi responsable de la surveillance de l'intégrité des états financiers de BRP et des informations publiques connexes, incluant les informations relatives à la RSE/ESG. En outre, l'Entreprise rend compte chaque année de ses performances RSE dans un rapport spécifique, avec une vue d'ensemble du cadre de la RSE de l'Entreprise, ainsi que des questions prioritaires concernant ses activités et ses parties prenantes, notamment les employés, les communautés, les clients, les fournisseurs et les actionnaires. Le [Rapport de BRP sur la RSE](http://www.brp.com) est disponible sur le site Web : www.brp.com.

Politiques

Les efforts de BRP pour contrer les risques d’esclavage moderne dans toutes ses activités et ses chaînes d’approvisionnement sont soutenus par les politiques suivantes, qui s’appliquent à l’ensemble de son organisation. Ces politiques définissent les attentes de base de BRP et renforcent ses valeurs, ses buts et ses objectifs :

- **Code d’éthique**

Le cadre de gouvernance de BRP commence par le [Code d’éthique](#) de l’Entreprise, qui énonce les principes d’intégrité et les normes de comportement éthique que BRP attend de chaque administrateur, dirigeant, employé et représentant, à tous les niveaux, dans tous les pays et dans toutes les filiales contrôlées par BRP Inc.

Par ce document, mis à jour pendant son exercice financier clos le 31 janvier 2023, BRP reconnaît que chacune de ces parties prenantes a la responsabilité de protéger les droits et la dignité de chaque individu qui fait partie de la présence internationale de BRP. Le Code comporte des chapitres consacrés à la création d’un lieu de travail non discriminatoire, respectueux et sûr, à la protection des droits de l’homme ainsi qu’au signalement de toute violation présumée des lois ou du Code lui-même.

Dans le monde entier, les employés de BRP (à l’exception des travailleurs d’usine rémunérés à l’heure) et les membres du conseil d’administration de l’Entreprise doivent confirmer chaque année qu’ils ont reçu et lu le Code d’éthique de BRP et qu’ils s’y conformeront. Le Code est géré par l’équipe Éthique et Conformité de BRP. Il est révisé chaque année et mis à jour selon les besoins.

- **Code de conduite du fournisseur**

Les tiers qui font affaire avec BRP, y compris les fournisseurs et autres partenaires commerciaux, sont censés se comporter selon les mêmes normes élevées d’intégrité, y compris le respect des droits de l’homme, en adhérant au [Code de conduite des fournisseurs](#) de l’Entreprise. Ce document aborde des sujets importants, tels que le travail des enfants, la rémunération, les heures de travail ou les mauvais traitements, et il énonce clairement la position de BRP sur le travail des enfants ainsi que sur le travail forcé ou obligatoire :

TRAVAIL DES ENFANTS

BRP n’engagera ni ne soutiendra le recours au travail des enfants. Le Fournisseur ne doit pas faire travailler des enfants dans ses installations. Le Fournisseur doit se conformer aux lois locales applicables en matière de travail des enfants et n’employer que des travailleurs ayant l’âge minimum légal applicable dans leur région. Le Fournisseur ne doit pas employer des enfants de moins de quinze (15) ans, quelles que soient les circonstances.

TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

BRP n'engagera ni ne soutiendra le recours au travail forcé ou obligatoire. Le Fournisseur ne doit pas recourir au travail forcé ou obligatoire dans l'une de ses installations. Tout travail doit être volontaire et les travailleurs doivent être libres de quitter le travail avec un préavis raisonnable. Le Fournisseur ne doit pas exiger des travailleurs qu'ils fournissent une pièce d'identité de passeport ou de permis de travail délivrés par le gouvernement comme condition d'emploi.

Le Code de conduite des fournisseurs stipule aussi explicitement que l'Entreprise attend de ses fournisseurs qu'ils coopèrent avec BRP pour fournir des informations supplémentaires et nécessaires à la gestion et au contrôle de la bonne application du Code, et qu'en cas de non-respect, BRP se réserve le droit d'appliquer les sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation commerciale. Enfin, grâce à la ligne d'assistance sur l'intégrité de BRP (voir ci-dessous), le Code de conduite des fournisseurs offre à tous et à toutes la possibilité de signaler toute situation susceptible d'enfreindre ses principes clés.

- **Politique sur les minéraux de conflit**

Comme l'indique sa [Politique sur les minéraux de conflit](#), BRP soutient l'objectif de mettre fin à la violence et aux violations des droits de la personne en République démocratique du Congo et dans les pays avoisinants. BRP s'est engagée à avoir une chaîne d'approvisionnement mondiale qui respecte les règles applicables aux minéraux de conflit. L'Entreprise exige de ses fournisseurs qu'ils prennent des mesures similaires à l'égard de leurs propres fournisseurs afin de garantir un alignement cohérent de cette Politique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- **Politique de signalement**

La Politique de signalement de BRP, mise à jour pendant l'exercice 2024, encourage ses employés et les parties prenantes externes, y compris les employés des fournisseurs, à se manifester et à parler lorsqu'ils soupçonnent ou sont témoins de comportements qui pourraient violer le Code d'éthique de BRP, le Code de conduite des fournisseurs ou d'autres politiques ou toute loi applicable, y compris toute situation d'esclavage moderne possible, ainsi que tout signe de violation des droits de l'homme dans les activités ou la chaîne d'approvisionnement de BRP, ou dans les activités d'un tiers.

La Politique de signalement offre plusieurs canaux, incluant l'équipe [Éthique et Conformité](#) ou la [ligne d'assistance sur l'intégrité](#) de BRP, qui est disponible sous la forme d'un service de signalement géré par un fournisseur tiers indépendant. Les représailles contre toute personne qui s'exprime de bonne foi sont strictement interdites par la Politique de signalement et le Code d'éthique de BRP.

- **Politique Sécurité des personnes et des actifs**

Comme le stipule le Code d'éthique de l'Entreprise, la sécurité des personnes n'est pas seulement une priorité, elle fait partie de la culture de BRP. Afin de soutenir l'engagement de BRP à fournir un environnement de travail protégé et sécuritaire, l'Entreprise a récemment mis en œuvre sa Politique Sécurité des personnes et des actifs pour s'assurer que la sécurité est toujours prioritaire pendant le travail et les activités de chacun. Pour en obtenir une copie, veuillez envoyer un courriel à : compliance@brp.com.

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

Risques d'esclavage moderne

- **Au sein de la main-d'œuvre de l'Entreprise**

Bien que BRP estime que le risque d'esclavage moderne parmi ses employés est faible, le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration de l'Entreprise supervise les processus de recrutement de BRP ainsi que la gestion de ses ressources humaines afin d'assurer la conformité aux normes applicables dans les juridictions où BRP a des employés.

Environ 5 800 employés de BRP sont couverts par des conventions collectives, soit par l'intermédiaire d'une association, d'un comité mixte de relations entreprise-employé ou d'un syndicat/comité d'entreprise accrédité, dont le rôle consiste notamment à veiller au respect des conditions de travail négociées par les groupes syndicaux, ce qui contribue à exclure le risque d'esclavage moderne. Pour plus d'informations sur les employés et les syndicats de l'Entreprise, veuillez consulter le [Bulletin d'information annuel](#) qui est disponible sur le site Web : www.brp.com.

- **Au sein des activités de l'Entreprise**

Des risques d'esclavage moderne peuvent exister au sein de la population de travailleurs occasionnels, en particulier aux niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement, dans les pays à haut risque et dans les secteurs où la main-d'œuvre peu qualifiée est plus fréquente. Chez BRP, le personnel intérimaire, y compris les travailleurs des services contractuels, les sous-traitants et les indépendants doivent accepter les contrats de services-conseils de l'Entreprise pour pouvoir fournir des services à BRP. Ces contrats exigent une certaine préqualification et comprennent diverses obligations contractuelles visant à garantir le respect des normes du travail applicables.

- **Au sein des chaînes d'approvisionnement de l'Entreprise**

BRP sait que sa chaîne d'approvisionnement mondiale présente un risque de travail forcé et de travail des enfants. Pour faire face à ce risque potentiel, BRP attend de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes principes dans le cadre de leurs

activités et qu'ils adhèrent aux lois applicables en matière de droits de l'homme et de normes d'emploi. BRP attend d'eux qu'ils s'assurent que tous leurs sous-traitants, fournisseurs ou autres, respectent les droits de l'homme. Reconnaissant que l'identification des risques chez les fournisseurs indirects peut être complexe, en particulier lorsque le niveau de contrôle et de visibilité est faible, BRP estime qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures supplémentaires, dont certaines sont discutées plus loin dans ce rapport.

Gestion des risques d'esclavage moderne

Afin de prévenir et de réduire les risques d'esclavage moderne dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'Entreprise, BRP a pris les mesures suivantes :

- **Engagement** : L'Entreprise a formalisé son engagement à lutter contre l'esclavage moderne dans son Code d'éthique et son Code de conduite des fournisseurs.
- **Processus de diligence raisonnable et vérification des nouveaux fournisseurs** : L'intégration de nouveaux fournisseurs commence par l'évaluation de divers critères, concernant leur situation financière, leur capacité à produire des composants conformes aux spécifications de BRP, leurs normes applicables en matière de travail et d'environnement, et leurs normes d'intégrité et de respect des droits de l'homme.

L'Entreprise exige de ses fournisseurs qu'ils acceptent et respectent l'engagement de BRP contre l'esclavage moderne lorsqu'ils traitent avec des travailleurs, des fournisseurs, des clients et d'autres tiers. Cette exigence est inscrite dans le Code de conduite des fournisseurs, qui est incorporé par référence dans les accords contractuels de BRP, ainsi que dans ses termes et conditions générales. En outre, pour les fournisseurs et les entités fournisseurs qui sont intégrés par une fusion ou une acquisition, BRP applique son processus standard de diligence raisonnable mené par l'équipe Fusion & Acquisition. Il comprend un examen et une évaluation des risques afin d'identifier tout écart avec les normes de BRP et les étapes connexes à réaliser dans le cadre de l'exercice d'intégration.

- **Contrôle des fournisseurs** : L'Entreprise reconnaît l'importance d'une surveillance continue des fournisseurs existants. Avec l'aide d'un partenaire de service tiers, BRP effectue un contrôle quotidien de la plupart de ses fournisseurs directs afin d'identifier ceux qui présentent des risques supplémentaires pour ses activités, incluant ceux liés à l'esclavage moderne.
- **Visites des fournisseurs sur place** : Ce processus de diligence raisonnable est effectué pendant l'intégration de nouveaux fournisseurs. Il peut inclure, le cas échéant, une visite des locaux du fournisseur. Bien que l'objectif premier de ces visites ne soit pas de détecter des pratiques d'esclavage moderne dans tous les cas, les personnes effectuant ces visites peuvent signaler certaines pratiques qui permettraient à l'Entreprise de prendre des mesures appropriées, le cas échéant.

- **Formation** : Afin de maintenir les normes de responsabilité de BRP, les employés reçoivent régulièrement des formations et des communications sur des sujets éthiques et sur les politiques de l'Entreprise. Chaque année, tous les employés BRP du monde entier (à l'exception des travailleurs d'usine rémunérés à l'heure) sont tenus de suivre une formation obligatoire et un processus de certification pour s'assurer que le Code d'éthique est compris et correctement appliqué dans les activités quotidiennes. Cette exigence fait aussi partie du processus d'intégration des nouveaux employés. BRP assure le suivi de cette formation et communique les résultats au comité d'audit, ainsi qu'au comité de nomination, de gouvernance et de responsabilité sociale, dans le cadre du tableau de bord des indicateurs de performance ESG.

Au cours de l'exercice 2024, l'Entreprise a dispensé à ses cadres une formation spécifique sur le rôle qu'ils jouent pour la bonne application des diverses politiques de l'Entreprise, telles que la Politique de signalement.

BRP offre une formation à ses fournisseurs directs, en sessions en direct ou enregistrées, afin d'assurer une bonne compréhension des risques liés à l'esclavage moderne. Cette formation, dispensée par une tierce partie, donne un aperçu des minéraux concernés et un aperçu des lois et règlements relatifs aux droits de l'homme et aux stratégies de conformité posées.

- **Signalement** : La ligne d'assistance sur l'intégrité est un outil multilingue accessible au public qui permet de signaler de manière anonyme des comportements présumés illégaux ou contraires à l'éthique. Gérée par un fournisseur tiers indépendant, la ligne d'assistance sur l'intégrité est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans le monde entier, en ligne ou par téléphone. L'équipe Éthique et Conformité l'administre afin de gérer objectivement les incidents jusqu'à leur résolution et pour évaluer tout impact négatif sur les opérations et/ou la chaîne d'approvisionnement. En outre, tous les trimestres, elle communique au comité d'audit les incidents pertinents, les tendances émergentes et les thèmes nécessitant une attention particulière, ainsi que des propositions de plans d'action et de résolutions.

Comme indiqué précédemment, toute allégation transmise par la ligne d'assistance en intégrité est contrôlée et fait l'objet d'une enquête si nécessaire. BRP ne peut tolérer aucune forme de représailles visant une personne ayant signalé de bonne foi un comportement répréhensible réel ou potentiel.

- **Collaboration** : L'Entreprise compte sur une étroite collaboration entre les équipes internes pour assurer une prévention efficace des risques. Le service des achats agit conjointement avec le service juridique qui participe activement à la négociation des contrats tout en fournissant des recommandations et des avis judicieux. Le service juridique veille à ce que les contrats soient conformes à la législation en vigueur et aux normes de pratiques éthiques, tout en aidant les parties contractantes à comprendre et assumer leurs responsabilités juridiques.

Actions entreprises au cours de l'exercice 2024

En plus des actions décrites ci-dessus, BRP a poursuivi, au cours de l'exercice 2024, ses efforts de prévention et de réduction du risque d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, en prenant les mesures suivantes (BRP signale que certaines d'entre elles gardent un statut de travaux en cours) :

- Réévaluer la base de fournisseurs de vêtements de l'Entreprise et choisir de ne travailler qu'avec des fournisseurs capables de démontrer leur conformité sociale par une certification [WRAP](#) ou [SEDEX](#). Ces deux certifications incluent des dispositions strictes concernant le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et d'autres formes d'esclavage;
- Développer et mettre en œuvre des pratiques commerciales pour s'assurer que les employés de l'Entreprise bénéficient d'un environnement de travail protégé et sécurisé et qu'ils peuvent travailler librement et équitablement. Ce travail concerne le développement et l'amélioration des normes de recrutement de BRP, des pratiques en matière de santé et de sécurité et la formalisation de l'engagement de l'Entreprise en faveur de la sécurité globale par la création d'une politique;
- Identifier les pays qui pratiquent le travail forcé et/ou le travail des enfants et mettre en œuvre des stratégies pour atténuer les risques. Ce travail concerne aussi la confirmation des pratiques commerciales socialement acceptables ou d'identifier d'autres fournisseurs; et
- Commencer à recueillir des informations sur les efforts entrepris par les fournisseurs pour prévenir ou réduire le travail forcé et/ou le travail des enfants dans le cadre de leurs activités. Ces informations sont actuellement gérées par un prestataire de services tiers.

Pour le prochain exercice financier, BRP s'est fixé pour objectif d'élaborer un plan d'action visant à renforcer les mesures existantes pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Ce plan d'action sera exécuté progressivement pendant les prochaines années. Il inclut la formalisation du processus de diligence raisonnable de l'Entreprise à l'égard des tiers dans une politique, et son déploiement auprès de toutes les parties prenantes concernées, grâce à un programme de formation.

MESURES CORRECTIVES

Au cours du précédent exercice, l'Entreprise n'a identifié aucun cas d'esclavage moderne dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement. Elle n'a donc pas eu besoin de prendre des mesures pour remédier à un cas d'esclavage moderne.

Si une pratique non conforme au Code d'éthique de BRP ou au Code de conduite de ses fournisseurs est identifiée, l'Entreprise évaluera la situation, la corrigera et mettra en œuvre des mesures pour éviter qu'elle ne se reproduise. BRP exige de ses fournisseurs qu'ils réalisent des actions similaires au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, et les soutient dans cette démarche.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ENTREPRISE

BRP a mis en place certaines mesures au cours de l'exercice 2024 visant à réduire le risque que l'esclavage moderne soit utilisé dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'Entreprise.

Bien que BRP évalue toujours l'efficacité de ses actions avec ses mécanismes de gouvernance et de reporting existants, l'Entreprise n'a pas encore formellement documenté son approche pour évaluer l'efficacité de ses mesures de prévention et de réduction des risques d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette démarche sera intégrée au plan d'action de l'Entreprise mentionné ci-dessus.

APPROBATION

Cette déclaration est émise pour BRP Inc. et ses filiales, qui ont l'obligation de publier un rapport, soit en vertu de la Loi ou *Australian Modern Slavery Act 2018*.

Loi australienne sur l'esclavage moderne 2018

Lors de la préparation de cette déclaration, les employés concernés de BRP ont été consultés et ont pu examiner cette déclaration, y compris l'équipe RSE et le comité Éthique et Conformité, qui ont tous deux des responsabilités globales.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne est signée par un membre responsable du conseil d'administration de BRP Inc. au nom de BRP Australia PTY Ltd.

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de BRP inc. comme étant un rapport conjoint de BRP inc. et de ses filiales (voir la note en bas de page 1), pour l'exercice financier clos le 31 janvier 2024, conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après des vérifications raisonnables, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.



Je fais la déclaration ci-dessus en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration de BRP inc. pour et au nom du conseil d'administration de BRP inc.

Je suis habilité à prendre des décisions contractuelles pour BRP Inc.

/s/ José Boisjoli

José Boisjoli

Président et directeur général

Directeur de BRP Inc.

27 mars 2024